

ACADEMIE de LILLE

Axes prioritaires pour l'enseignement de l'EPS

COLLÈGE	LYCÉE
<ul style="list-style-type: none"> • S'accorder au sein de l'équipe sur les dispositifs d'évaluation pour chaque niveau d'enseignement, pour chaque CP ainsi que pour le DNB (circulaire DNB à venir) • Respecter un volume de 10h de pratique effective minimum hors évaluation par APSA. Proposer un volume horaire qui permette à tous d'accéder au niveau 1 ou 2 du programme, en fonction de l'APSA enseignée • Pour chaque APSA concevoir un enseignement qui articule les contenus méthodologiques avec les contenus moteurs • Proposer une programmation d'APSA visant un équilibre entre toutes les CP et permettant d'atteindre réellement le niveau 2 dans au moins 8 APSA (1 par CP). • Construire un curriculum de formation qui garantisse l'atteinte des compétences de niveau 2 dans les APSA programmées en tenant compte du public d'élèves • Réduire au maximum le nombre de non nageurs • Inscrire l'enseignement de l'EPS dans la logique du socle commun • Respecter le forfait UNSS et proposer aux élèves différentes formes de pratique 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la circulaire relative au CCF pour les baccalauréats voies générale et professionnelle • Concevoir des programmations d'APSA et des ensembles certificatifs qui permettent la réussite des filles. <ul style="list-style-type: none"> • privilégier dans l'enseignement la logique de compétence à construire plutôt que la logique certificative • Pour chaque APSA concevoir un enseignement qui articule les contenus relatifs aux différentes CMS et CP. • Tenir compte des compétences acquises au collège pour concevoir son enseignement (exemple : savoir s'échauffer, élaborer un projet personnel ou collectif..) • Construire un curriculum de formation qui garantisse l'atteinte des compétences de niveau 3 (CAP/BEP), de niveau 4 (Bac GT et Pro) et de niveau 5 en dans les enseignements facultatif et de complément • Lire et prendre appui sur les rapports de la CAHPN pour organiser l'enseignement de l'EPS dans l'établissement • Concevoir un plan de formation disciplinaire partagé au sein de l'équipe • Positionner l'EPS au cœur de la réforme des lycées (Accompagnement personnalisé, histoire des arts...) • Proposer des formes d'animation innovantes en AS au regard des caractéristiques des lycéens
Priorités communes collège/lycée	
<ul style="list-style-type: none"> • Rester très vigilant sur la préservation de l'intégrité physique des élèves, particulièrement dans les activités à risques. La sécurité ne peut être entièrement déléguée à un seul élève (escalade par exemple). • Rédiger collectivement le projet synthétique EPS à partir du document fourni par l'Inspection (Il ne dispense pas d'un projet plus complet : contenus, épreuves communes). Assurer le suivi de la coordination (cahier de relevé de décisions). • Concevoir un outil de suivi des résultats des élèves en EPS : moyenne/niveau, écart F/G, moyenne/APSA, évolution sur le cursus, % de validation par compétences... pour apprécier et communiquer la plus value apportée • Connaître les programmations EPS sur le territoire dans les autres niveaux ou voies d'enseignement (Primaire, collège, lycée) pour situer et mettre en cohérence les offres de formation sur l'ensemble du cursus scolaire. • Expliciter et renforcer la cohérence entre les différents moment de pratique : EPS, AS, AE AP, SSS, EC • Proposer les différentes formes d'adaptation possible au regard des formes de handicap recensées dans l'EPL • Inscrire les interventions individuelles en cohérence avec une conception collective de l'enseignement de l'EPS • Articuler les moments de formation à l'interne de l'EPL (échanges de pratique et observations croisées) et les moments de formations à l'externe (FC). Rendre compte et partager les formations reçues • Afficher l'éducation à la santé comme une priorité éducative et mener une réflexion concertée sur la préparation physique à l'effort. • Exercer une vigilance forte sur les inaptitudes par l'intermédiaire du certificat médical type pour adapter au mieux les contenus de formation • Réaliser un suivi régulier des conditions matérielles de pratique. Planifier le renouvellement du petit matériel 	

Référents institutionnels

➤ Académiques

- Lettres de rentrée depuis 1997 disponibles sur le site académique (www2.ac-lille.fr/eps)
- Les recommandations permanentes pour l'EPS 2009
- Notes de service concernant plus particulièrement la natation, les APPN, l'AS, la sécurité.

➤ Nationales

- Programme collège ; BO spécial n°6 du 28 août 2008
- Programme Lycée voie G et T : BO spécial n°4 du 29 avril 2010
- Programme Lycée voie professionnelle : BO spécial n°2 du 19 février 2009
- Programme CPGE : BO HS n°2 du 9 avril 1998
- Socle commun des connaissances et des compétences : JO du 12 juillet 2005
- Histoire des Arts : BO n°32 du 28 août 2008
- Circulaires de rentrée : BO du mois de mars de chaque année
- Les missions de l'enseignant : Circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997
- Textes de cadrage académique des examens en EPS fournis chaque année avec les « protocoles d'évaluation »
- Arrêté sur la certification dans la voie professionnelle : BO n°31 du 27 août 2009.
- Note de service sur la certification dans la voie professionnelle : BO n° 42 du 12 novembre 2009.
- Arrêté du 21 12 2011 B.O n°7 du 16 février 2012 en vue de l'organisation du bac EPS voie G.T 2013.
- Texte SS du B.O n°38 du 20 octobre 2011.
- Circulaire sur le sport scolaire B.O n°31 09 2010